



Dakar, le 10 novembre 2017

**Note d'information à l'attention des doctorants inscrits en 4^{ème} année de
dérogation dans l'année 2016- 2017**

Les doctorants inscrits en 4^{ème} année qui ne pourront pas soutenir leur thèse au plus le 31 décembre 2017, sont priés de déposer le dossier de demande d'une 2^{ème} dérogation au secrétariat de l'école doctorale SEV.

Les documents à fournir pour cette demande sont listés ci-dessous :

- Le formulaire de demande de dérogation dûment rempli et signé par le directeur de thèse, le responsable du labo d'accueil et le responsable de la formation doctorale;
- Une demande motivée du doctorant adressée au Recteur de l'UCAD ;
- La lettre justificative du directeur de thèse adressée au Recteur de l'UCAD ;
- Un état d'avancement des travaux du candidat (avec tirés à part d'articles soumis ou parus, où le candidat doit figurer comme 1^{er} auteur dans au moins un article)
- La photocopie du certificat d'inscription de l'année précédente.

Nous vous prions de déposer le dossier au complet au Rectorat au plus tard le 24 novembre 2017.

Le Directeur

Pr Mbacké SEMBENE

Directeur :

Pr. Mbacké SEMBENE

Tel: + (221) 77 554 14 63; mbacke.sembene@ucad.edu.sn

Secrétariat: Tel: +221 33 822 63 60; email: sev@ucad.edu.sn; Site web: <http://sev.ucad.sn>

Adresses

Cité claudel ou UCAD III, Allée des Eucalyptus Villa N° 87, Avenue Cheikh Anta Diop /BP 5005, Dakar, Sénégal